



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉFORMES PRIORITAIRES 2017-2022

-
Baromètre des résultats
de l'action publique : bilan
et poursuite du pilotage
de l'action publique

DOSSIER DE PRESSE
Janvier 2023



Élisabeth Borne,
Première ministre



Depuis 2017, le Président de la République porte une nouvelle manière de gouverner et de mener l'action publique. Notre seule ambition : des résultats perceptibles pour les Français et de la transparence sur notre action.

Dans ce but, des réformes prioritaires avaient été sélectionnées lors du précédent quinquennat et nous avons affiché les résultats obtenus, territoire par territoire, dans le baromètre de l'action publique.

Je suis convaincue que pour continuer d'apporter des résultats tangibles, il nous faut un plan et une méthode.

C'est pourquoi, en 2022, nous avons décidé d'aller plus loin. 60 politiques prioritaires du Gouvernement, les PPG, ont été choisies et inscrites dans les feuilles de route des ministres, et des critères ont été définis pour pouvoir les suivre au mieux. Ces politiques recouvrent tous les ministères.

Elles façonnent le quotidien de nos compatriotes et s'inscrivent dans le cadre des grandes batailles de mon Gouvernement :

- pour le plein-emploi ;
- pour la transition écologique ;
- pour l'égalité des chances ;
- pour la sécurité des Français ;
- pour la santé de nos compatriotes et la solidarité envers les plus fragiles ;

- pour la transformation de nos services publics ;
- et pour notre souveraineté nationale et européenne.

En atteignant nos objectifs, nous changerons concrètement la vie des Français. C'est pourquoi nous avons fait de la qualité du service rendu à chacun, de la prise en compte du changement climatique et de la transition numérique des priorités qui irriguent toutes les PPG. Nous voulons en particulier agir avec force dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Et sous l'égide du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, c'est toute notre administration qui s'engage et participe à ce mouvement. Je m'engagerai personnellement et la qualité du service aux Français sera au cœur du prochain Comité interministériel à la transformation publique.

Fixer des objectifs est important, mais en suivre l'exécution l'est tout autant. Sous mon autorité, le délégué interministériel à la transformation publique est chargé de l'animation du dispositif et chaque ministère est chargé de les décliner. Cela permettra d'adapter les objectifs nationaux aux enjeux spécifiques de chaque territoire avec des cibles locales différenciées.

Enfin, dans une démarche de transparence, l'avancement des Politiques prioritaires du Gouvernement sera public et mis en avant sur le site du Gouvernement. Nous devons montrer à nos compatriotes ce qui avance et ce qui doit être amélioré. Nous devons leur donner à voir ce qui change pour eux et ce que le Gouvernement fait : c'est au cœur de la confiance qu'ils placent dans la démocratie.

Nous avons un plan et une méthode. Nous sommes déterminés à agir. Nous voulons des résultats pour améliorer la vie des Français.

C'est ce que doivent permettre les 60 politiques prioritaires du Gouvernement.





Stanislas Guerini,

Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques



En août 2022, la Première ministre a fixé une liste de 60 politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) qui constitue la feuille de route du Gouvernement autour des engagements pris par le Président de la République devant les Français.

Pour faciliter et réussir leur mise en œuvre, il a été décidé que les directeurs de projet des chantiers prioritaires associés aux PPG disposent d'un accès prioritaire aux moyens d'appui de mon ministère.

J'ai demandé à mes services de s'investir pleinement pour garantir cette réussite collective et de mobiliser à cette fin les instruments inédits mis en œuvre par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques (MTFP), depuis sa création à l'été 2020.

L'offre de services du MTFP que j'ai renforcée dès l'été dernier a été pensée dans une logique de dernier kilomètre, pour aider les directeurs de projet des chantiers prioritaires à obtenir des résultats concrets,

et couvrir ainsi l'ensemble des besoins propres à chaque projet.

Dans cette perspective, les moyens nouveaux consacrés au Fonds pour la transformation publique (FTAP), soit 330 millions d'euros pour les trois prochaines années, ainsi que les compétences et l'offre de service en matière de conseil et d'expertise dont disposent la direction interministérielle de la transformation publique et la direction interministérielle du numérique, seront consacrés à titre prioritaire à la réussite des PPG.

Un des enjeux transversaux de la feuille de route du Gouvernement est la qualité du service rendu par l'administration aux usagers. À cette fin, avec le programme Services Publics + que je porte et qui constitue l'un des chantiers prioritaires du quinquennat, c'est l'ensemble des administrations qui seront engagées dans l'amélioration continue des services rendus à nos concitoyens.

Enfin, conformément à notre engagement de transparence, nos objectifs et nos résultats seront publiés dans un baromètre de l'action publique rénové, plus accessible et orienté sur les services publics. La Première ministre m'a confié la mission de refondre ce tableau de bord qui présentera l'état d'avancement des priorités du Gouvernement. Comme aujourd'hui, il sera consultable sur gouvernement.fr et accessible en données ouvertes sur data.gouv.fr.



Synthèse globale

Baromètre des résultats de l'action publique

Piloter les politiques publiques par l'impact concret pour les Français

Pour assurer une plus grande efficacité de l'action publique, une nouvelle méthode a été déployée. Elle permet de responsabiliser les administrations publiques, non pas sur les moyens engagés, mais sur l'impact réel de leur action dans la vie concrète des Français.

Animée par la [direction interministérielle de la transformation publique](#), cette nouvelle méthode mobilise l'ensemble des acteurs avec des objectifs partagés et des résultats mesurés à tous les échelons administratifs. L'avancement dans la mise en œuvre des réformes prioritaires du Gouvernement s'appuie sur un suivi précis et régulier. Les objectifs nationaux sont déclinés en cibles différenciées par département pour les adapter aux enjeux de chaque territoire.

Rendre compte aux Français de l'avancement des réformes prioritaires

Lancé en janvier 2021, le baromètre des résultats de l'action publique s'inscrit dans cette nouvelle méthode. Il est la traduction d'un engagement présidentiel fort, et inédit sous la V^e République : la transparence sur les résultats de l'action publique. Il présente aux Français, pour chaque politique, des indicateurs chiffrés précis, déclinés pour les 101 départements de métropole et d'outre-mer, et portant sur la situation initiale en 2017 ou la date de lancement de la réforme, le niveau d'avancement à date et l'objectif du Gouvernement pour 2022.

Le baromètre présente ainsi l'avancement et les résultats concrets de 43 réformes prioritaires menées par le Gouvernement au travers de 57 indicateurs. Elles recouvrent dix domaines essentiels de la vie quotidienne : l'éducation et la jeunesse, la transition écologique, l'emploi et l'économie, la santé, la famille et le handicap, l'éducation, la sécurité, la culture, les services publics et le logement. Les résultats sont disponibles en ligne sur gouvernement.fr. Toutes les données publiées dans le baromètre sont librement accessibles et téléchargeables sur data.gouv.fr.

Au-delà des données, le baromètre permet d'accéder de manière directe à des informations sur chaque politique, donnant ainsi la possibilité de solliciter le bénéfice des mesures présentées, quand le dispositif s'y prête.

Depuis sa mise en ligne en janvier 2021, le baromètre a reçu 2,12 millions de visites avec en moyenne 90 000 visites par mois. Il aura fait l'objet de cinq mises à jour en deux ans.

Capitaliser sur cette nouvelle méthode pour piloter la nouvelle feuille de route pour le Gouvernement

Ce document présente un état des lieux provisoire des résultats atteints à ce jour, certains résultats à fin 2022 n'étant pas encore disponibles en raison de délais de production et de consolidation des données. À la fin de l'année 2022, 78 % des cibles fixées en 2020 ont été atteintes.

Cette nouvelle méthode de pilotage par l'impact a permis à de nombreuses réformes, essentielles, d'atteindre leurs objectifs, voire de les dépasser. C'est le cas par exemple du développement de l'apprentissage, du déploiement des France services, du doublement des maisons de santé ou encore de l'augmentation des heures de patrouille avec la création de la police de sécurité du quotidien. D'autres réformes n'atteindront pleinement leurs objectifs qu'au cours de l'année 2023. Il s'agit notamment des réformes portant sur la dématérialisation de la demande de l'aide juridictionnelle, la limitation des classes à 24 élèves en grande section, CP et CE1, ou encore la lutte contre les impayés de pension alimentaire.

Un nombre important de réformes initiées au cours du dernier quinquennat sont en réalité des projets de transformation de longue durée qui nécessitent une mobilisation appelée à se prolonger dans le cadre de la présente mandature. Il s'agit notamment du déploiement de la fibre qui a vocation à atteindre son objectif en 2025.

La mise en œuvre opérationnelle de certaines autres réformes s'est parfois heurtée à des difficultés. Celles-ci nécessiteront donc de persévérer ou de corriger le dispositif initial pour répondre aux attentes légitimes des Français, notamment en matière de services publics : c'est ce que nous faisons pour la lutte contre les impayés de pensions alimentaires ou pour l'amélioration de la qualité des services publics.

Dans le cadre de ce quinquennat, ces réformes seront suivies dans le cadre renouvelé des 60 politiques prioritaires du Gouvernement (PPG), présentées à la suite du séminaire gouvernemental du 31 août 2022, qui constituent la feuille de route du Gouvernement pour le présent quinquennat. Ces politiques prioritaires recouvrent 149 chantiers, chacun piloté par un directeur de projet et mis en œuvre par les préfets sur tout le territoire.

Les chantiers les plus structurants feront l'objet d'un suivi renforcé dans une nouvelle version du baromètre des résultats de l'action publique, qui sera mise en ligne au printemps prochain, sous la responsabilité du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Au-delà de la transparence des résultats, et conformément à la volonté portée par le Président de la République de développer la démarche de l'« avec vous », incarnée par le Conseil national de la Refondation (CNR), ce baromètre sera également repensé pour être un outil au service du dialogue entre l'État et les citoyens.

Sommaire

Services publics et territoires	<u>p. 4</u>
Éducation – Jeunesse – Culture	<u>p. 7</u>
Économie – Emploi	<u>p. 10</u>
Transition écologique – Logement	<u>p. 13</u>
Sécurité – Justice	<u>p. 16</u>
Santé – Solidarités – Famille – Handicap	<u>p. 19</u>



Services publics et territoires

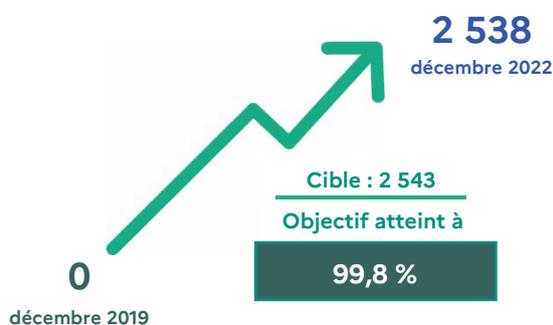
DÉPLOYER UNE OFFRE FRANCE SERVICES DANS TOUS LES TERRITOIRES

Le programme France services a été mis en place par l'État pour garantir l'accès aux services publics essentiels à tous et sur tout le territoire. L'objectif : que chaque Français ait accès à un espace France services à moins de 30 minutes de son domicile pour l'accompagner dans ses démarches administratives du quotidien. L'accueil est assuré au minimum par deux agents formés pour accompagner les citoyens dans leurs démarches. Avec 2 538 France services en activité à fin 2022, le déploiement de la réforme est conforme à la cible fixée par le Gouvernement. Une politique prioritaire dédiée permettra de poursuivre, au cours du quinquennat, la consolidation de ce réseau, l'extension de son offre de services et l'amélioration de sa couverture territoriale, pour atteindre un total de 2 750 France services fin 2023.



80 % des démarches sont traitées directement par France services, sans redirection vers d'autres administrations

NOMBRE DE LABELLISATIONS FRANCE SERVICES



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

REDYNAMISER LES CŒURS DE VILLES



+ 15 % de fréquentation dans les villes bénéficiaires en 2021 par rapport à 2018

Le programme « Action cœur de ville » est destiné à renforcer l'attractivité des villes moyennes en accompagnant les projets locaux de revitalisation de leurs centres villes. Ce dispositif lancé en 2018 est déjà déployé dans 234 villes de métropole et d'outre-mer. À ce jour, les 5 milliards d'euros mobilisés par l'État ont été engagés et plus de 6 000 projets ont d'ores et déjà été lancés, permettant la rénovation de près de 80 000 logements.

Au regard de ses résultats probants, le programme « Action cœur de ville » est prolongé pour une deuxième phase jusqu'en 2026, avec la volonté d'intégrer plus fortement les enjeux de la transition écologique. Sa mise en œuvre sera suivie au cours du quinquennat dans le cadre d'une politique prioritaire du Gouvernement.

NOMBRE DE LOGEMENTS RÉNOVÉS DANS LES VILLES MOYENNES (DE + 20 000 HABITANTS)



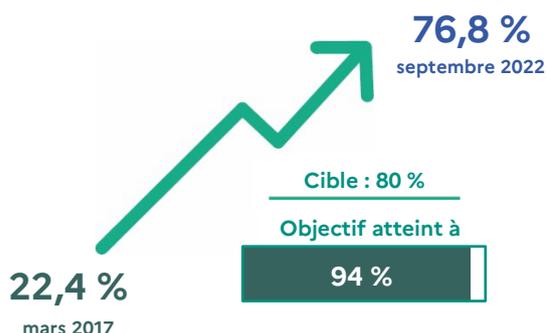
[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

ASSURER UNE BONNE COUVERTURE EN INTERNET FIXE ET TÉLÉPHONIE MOBILE POUR TOUS LES FRANÇAIS

Le plan « France Très Haut Débit » a pour objectifs de garantir à tous les Français l'accès à un haut débit fixe performant (8 Mbit/s) d'ici 2020, à un très haut débit fixe (30 Mbit/s) d'ici 2022 et la généralisation de la fibre optique à l'ensemble du territoire d'ici 2025.

S'agissant de la téléphonie mobile, l'État a signé en 2018 un accord, le « New Deal mobile », avec les opérateurs de téléphonie. Son objectif : assurer à tous les Français une couverture de qualité, permettant l'ensemble des usages de la 4G, en apportant de la couverture mobile dans les zones peu ou pas couvertes. Des pylônes de téléphonie mobile sont implantés ou modernisés afin d'améliorer la qualité du signal et de permettre la généralisation de la couverture 4G. Ce plan d'action fondamental pour les Français sera poursuivi dans le cadre d'une politique prioritaire du Gouvernement.

TAUX DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE RENDU AUX FRANÇAIS

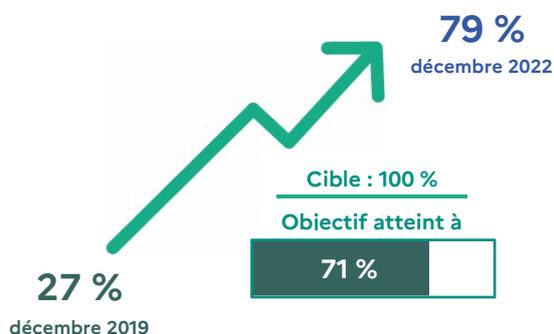
Pour accélérer l'amélioration de la qualité des services publics et renforcer la confiance entre l'administration et les usagers, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un programme, Services Publics +. Ce programme fixe neuf engagements communs à tous les services publics à travers lesquels les agents se mobilisent pour assurer aux Français « un service public plus proche, plus simple, plus efficace ». Une [plateforme Services Publics +](#) a été lancée, permettant notamment de publier les résultats de qualité de service des administrations, de recueillir l'avis des usagers et d'y répondre.

SERVICES PUBLICS+

77 % des particuliers ont confiance ou plutôt confiance dans l'administration en 2021 (contre 68 % en 2017)

L'objectif d'amélioration du taux de satisfaction des usagers n'a cependant pas été atteint : il stagne à 71 % en décembre 2022, contre 72 % en décembre 2017. Le déploiement du programme Services Publics + sera donc consolidé et amplifié dans le cadre d'un chantier prioritaire dédié.

TAUX DE TRANSPARENCE DES RÉSULTATS DES RÉSEAUX DES SERVICES PUBLICS



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)



Éducation – Jeunesse – Culture

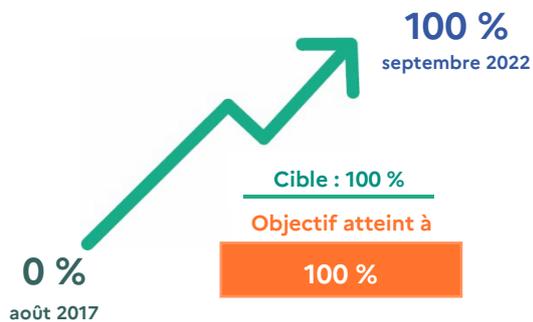
DÉDOUBLER LES CLASSES EN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La bonne maîtrise des savoirs fondamentaux est l'un des principaux leviers de réduction des inégalités sociales. Depuis 2017, le dédoublement des classes de CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire offre aux élèves les plus fragiles des conditions d'apprentissage optimales et un encadrement renforcé. Compte tenu des bons résultats du dédoublement sur les conditions d'apprentissage des élèves, la mesure a été étendue en maternelle aux classes de grande section en réseau d'éducation prioritaire. Ce déploiement a débuté à la rentrée 2020 et s'est poursuivi en 2022. Cette réforme reste une priorité et fait l'objet d'une politique prioritaire du Gouvernement.

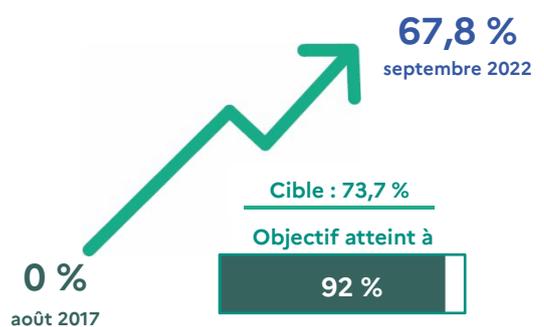


361 943 élèves bénéficient de classes dédoublées depuis la rentrée 2022

PART DES CLASSES DE CP ET CE1 DÉDOUBLÉES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE



PART DES CLASSES DE GRANDE SECTION DÉDOUBLÉES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

PASS CULTURE



190 € de dotation financière
consommée en moyenne par
utilisateur ayant 18 ans ou plus

Le pass Culture a pour ambition de faciliter pour chaque jeune l'accès à la culture. Il prend la forme d'une application géolocalisée, avec une dotation financière, à travers laquelle les bénéficiaires peuvent découvrir et réserver un large panel de propositions culturelles. Ainsi ce sont 14,6 millions de produits culturels qui ont été réservés via l'application pass Culture en 2022. D'abord prévu pour les jeunes âgés de 18 ans, le pass Culture a été étendu le 1^{er} janvier 2022 aux jeunes de 15 à 17 ans.

Une part collective a également été mise en place pour les élèves de la 4^e à la terminale, dédiée aux actions d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs. À ce jour, 68 % des collèges et lycées se sont engagés sur la part collective du pass Culture pour près de 2 millions d'élèves. La part collective du pass Culture sera étendue aux élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} à partir de la rentrée scolaire 2023. Cette réforme reste une priorité et fait l'objet d'une politique prioritaire du Gouvernement.

NOMBRE D'INSCRITS TOTAL DU PASS CULTURE (+ 18 ANS)

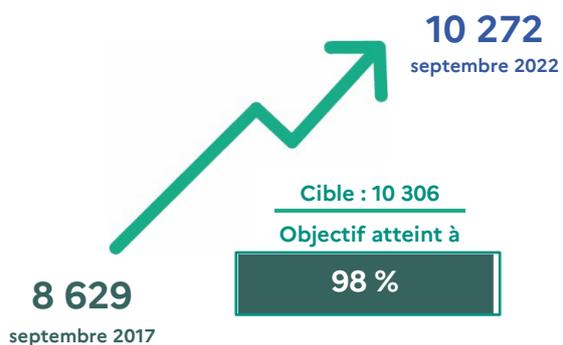


[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

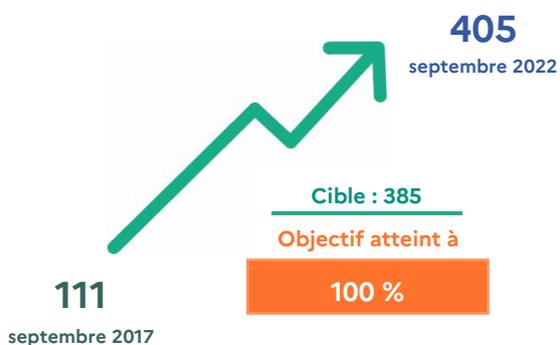
OFFRIR UNE SCOLARISATION INCLUSIVE À TOUS LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'école inclusive permet la scolarisation des élèves en situation de handicap de façon adaptée à leurs besoins. Permettre à l'école d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves est une ambition forte ; c'est pourquoi la scolarisation des élèves en situation de handicap a constitué une priorité du premier quinquennat. Le nombre d'unités d'enseignement autisme en maternelle et en élémentaire a ainsi été multiplié par 3,6 et a dépassé la valeur cible fixée en 2022. Le nombre de classes ULIS (unités spécifiques pour l'inclusion scolaire) dédiées à l'inclusion des élèves en situation de handicap (en écoles primaires, collèges et lycées) a également progressé pour se rapprocher de la valeur cible. Cette réforme reste une priorité et fait l'objet d'une politique prioritaire du Gouvernement.

NOMBRE D'ULIS DÉDIÉES À L'INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP EN ÉCOLES PRIMAIRES, COLLÈGES ET LYCÉES



NOMBRE D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT EN ÉLÉMENTAIRE AUTISME ET UNITÉS D'ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE AUTISME (UEMA/UEEA) – PLAN AUTISME



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)



Économie – Emploi

SUPPRIMER LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES



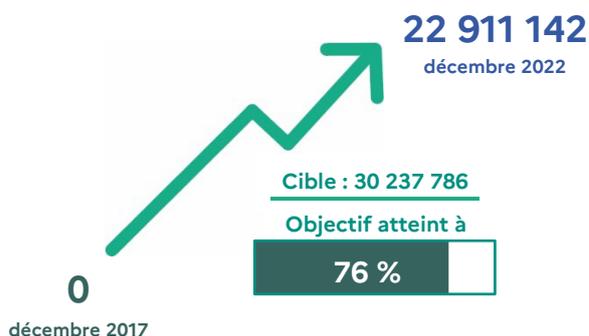
640 € de gain moyen par ménage exonéré en 2022

20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Au total, en 2023, les ménages auront bénéficié d'une baisse de 18,9 milliards d'euros des prélèvements obligatoires.

La suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers d'ici 2023 a pour objectif de renforcer le pouvoir d'achat des Français.

Pour près de 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été définitivement supprimée dès 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018, puis de 65 % en 2019. Pour les quelques

NOMBRE DE MÉNAGES TOTALEMENT EXONÉRÉS DE LA TAXE D'HABITATION



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

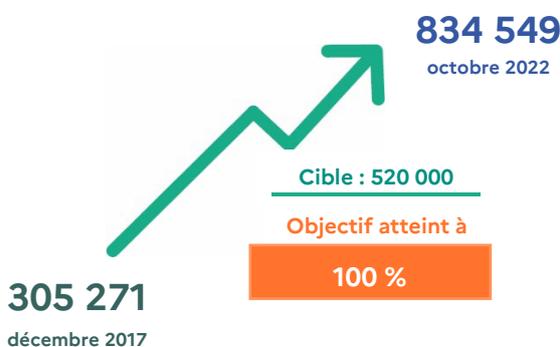
DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage, réservé aux 16-29 ans, permet une formation en alternance chez un employeur et au sein d'un organisme. Ce dispositif porté par le Gouvernement pour lutter contre le chômage des jeunes a connu un succès considérable. La cible annuelle du nombre de contrats d'apprentissage pour 2022 a été ainsi dépassée dès fin 2020. Ce dispositif reste une priorité du quinquennat avec l'ambition d'atteindre 1 million d'apprentis en 2027 et fera l'objet d'un chantier prioritaire du Gouvernement.



Le nombre de contrats d'apprentissage a été multiplié par 2,7 entre 2017 et 2021.

NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE SUR 12 MOIS



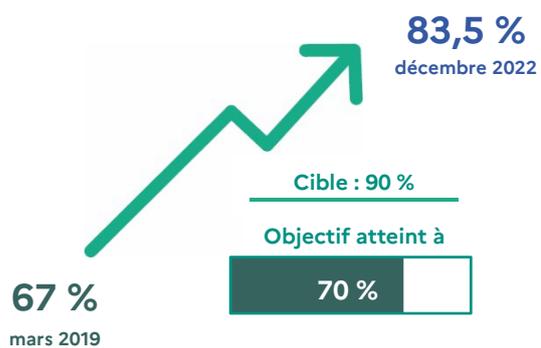
[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

GARANTIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES

Depuis le 1^{er} mars 2020, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent chaque année calculer, déclarer et publier de manière visible sur leur site leur index de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet index sur 100 points est construit autour de cinq critères : l'écart de rémunération femmes-hommes, l'écart dans les augmentations annuelles, l'écart dans les promotions, les augmentations au retour de congé maternité et la part des femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise. Les entreprises ayant obtenu une note inférieure à 75 points sont dans l'obligation de prendre des mesures correctives dans les trois ans afin de réduire l'écart. Passé ce délai, l'entreprise concernée encourt une pénalité financière pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale annuelle.

L'objectif : réduire concrètement les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes pour instaurer l'égalité de rémunération à travail égal en fixant aux entreprises et aux partenaires sociaux une obligation de résultat. En décembre 2022, 90 % des entreprises déclarantes ont eu une note globale supérieure de l'index supérieure à 75 %. Cette réforme reste une priorité du quinquennat et fait l'objet d'une politique prioritaire du Gouvernement.

PART DES ENTREPRISES RESPECTANT LEUR OBLIGATION DE PUBLIER L'INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)



Transition écologique – Logement

DÉPLOYER LE PLAN VÉLO

Lancé en septembre 2018, le plan « Vélo et mobilités actives » a une ambition : faire du vélo un mode de transport à part entière. Ce plan s'appuie sur la création de pistes cyclables, le renforcement de la sécurité routière et de la sûreté, la proposition de mesures incitatives aux usagers et plus largement, le développement de la culture du vélo. Ces efforts ont permis durant le quinquennat la création de plus de 16 000 km de pistes cyclables (soit 41,8 % d'augmentation par rapport à 2017). La dynamique engagée sera poursuivie dans le cadre du plan « Vélo 2 » lancé en septembre 2022.



660 000 vélos à assistance électrique vendus en 2021 (contre 279 000 en 2017)

KILOMÈTRES D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SÉCURISÉS



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

VERDIR LE PARC AUTOMOBILE



14 % de baisse des émissions moyennes de CO₂ des voitures neuves entre 2020 et 2022

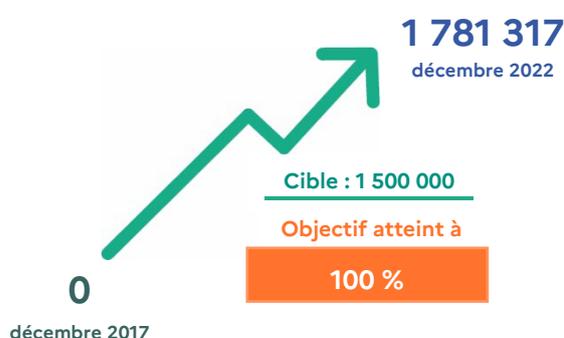
Le secteur du transport représente 30 % des émissions de gaz à effet de serre en France. L'objectif de cette réforme est d'accélérer la transition du parc automobile vers des véhicules émettant moins de polluants et de gaz à effet de serre en permettant aux ménages et aux professionnels d'acquérir des véhicules conformes à cette ambition.

La réforme repose notamment sur deux aides :

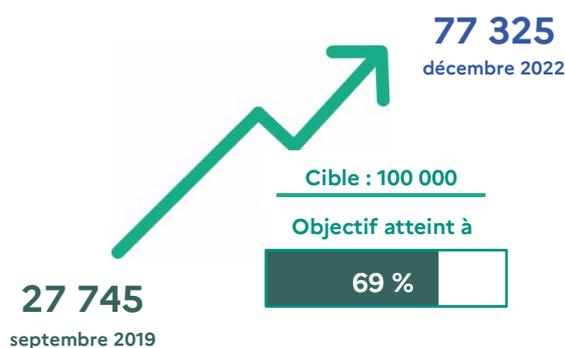
- le bonus écologique qui est une aide de l'État à l'achat ou à la location d'un véhicule à faibles émissions de CO₂. Il peut s'agir d'un véhicule électrique ou hydrogène neuf ou d'occasion ou d'un véhicule hybride rechargeable neuf ;
- la prime à la conversion qui constitue une aide à l'achat ou à la location d'un véhicule peu polluant, en échange de la mise au rebut d'un véhicule polluant

À ce titre, le nombre de primes et bonus attribués a dépassé les objectifs fixés par le Gouvernement. Ainsi, la part des voitures électriques dans les ventes a augmenté de 50 % depuis 2019. Ce chantier implique également une augmentation du nombre de points de recharge électrique sur le territoire. S'agissant d'une réforme de long terme, cette ambition sera poursuivie dans le cadre d'une politique prioritaire du Gouvernement, afin de préparer notamment l'objectif européen qui prévoit la fin de la vente des voitures à moteurs thermiques neuves en 2035.

NOMBRE DE PRIMES À LA CONVERSION ET DE BONUS ÉCOLOGIQUES



NOMBRE DE BORNES DE RECHARGE OUVERTES AU PUBLIC



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

MAPRIMERÉNOV'



71 % des Français n'auraient pas fait réaliser des travaux de réalisation énergétique sans MaPrimeRénov'

La rénovation énergétique des bâtiments constitue une priorité pour atteindre les objectifs climatiques de la France. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en place en janvier 2020 une prime de transition énergétique : MaPrimeRénov'. L'objectif : permettre à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, et à toutes les copropriétés de bénéficier d'un financement pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leur logement. La dynamique engagée sera poursuivie dans le cadre des politiques prioritaires du Gouvernement notamment pour simplifier et sécuriser le parcours administratif des usagers et leur apporter une meilleure qualité de service.

La rénovation énergétique des bâtiments constitue une priorité pour atteindre les objectifs climatiques de la France. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en place en janvier 2020 une prime de transition énergétique : MaPrimeRénov'. L'objectif : permettre à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, et à toutes les copropriétés de bénéficier d'un financement pour la réalisation de travaux de rénovation

NOMBRE DE DOSSIERS MAPRIMERÉNOV' VALIDÉS



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)



Sécurité – Justice

RENFORCER LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

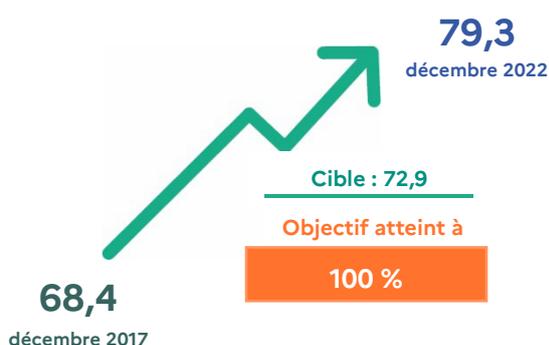
Depuis 2018, le Gouvernement a mis en œuvre la politique de sécurité du quotidien, Police « sur-mesure », territorialisée, basée sur le contact et l'écoute de la population et appliquée sur l'ensemble du territoire, avec une implication plus forte dans les 62 quartiers de reconquête républicaine (QRR) créés dans les secteurs concentrant les plus grandes difficultés, liées en particulier aux trafics de stupéfiants. Les moyens des forces de sécurité intérieure ont été largement renforcés avec le plan « 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires » mis en œuvre depuis 2017 et la modernisation des équipements. La présence des policiers et des gendarmes sur l'espace public a été renforcée (+ 15,90% entre 2017 et 2022) et la délinquance dans les transports a diminué (- 12,28 % d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes et - 11,07 % d'atteintes aux biens).



- 18,6 % de cambriolages de logements depuis 2018

Le continuum et la coproduction de sécurité avec les collectivités territoriales ont été développés à travers les contrats de sécurité intégrée (68 signés à ce jour) et l'offre de sécurité sur mesure de la gendarmerie du programme « petites villes de demain » (165 conventions signées). Outre la création de la police de sécurité du quotidien, le renforcement de la sécurité est une priorité forte du quinquennat et fait partie des politiques prioritaires du Gouvernement.

NOMBRE D'HEURES DE PATROUILLES SUR 12 MOIS (EN MILLION)



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'ensemble du Gouvernement est pleinement mobilisé contre les violences faites aux femmes. Afin d'améliorer la détection de ces actes, plusieurs outils sont mis à la disposition des victimes et des témoins : le 3919, un service téléphonique d'aide et d'écoute anonyme et gratuit, et la plateforme ArretonsLesViolences.gouv.fr qui permet d'échanger avec des policiers et des gendarmes spécialement formés et accompagnés de psychologues, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Les moyens ont aussi été renforcés pour protéger les victimes en créant de nouvelles places d'hébergement (le nombre de places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violence a augmenté de 80 % entre 2017 et 2022), en accélérant la délivrance des ordonnances de protection par les magistrats et en mettant en place un bracelet anti-rapprochement. Cette réforme fait partie des priorités du quinquennat et est poursuivie dans le cadre des politiques prioritaires du Gouvernement.

NOMBRE D'ORDONNANCES DE PROTECTION DÉLIVRÉES



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

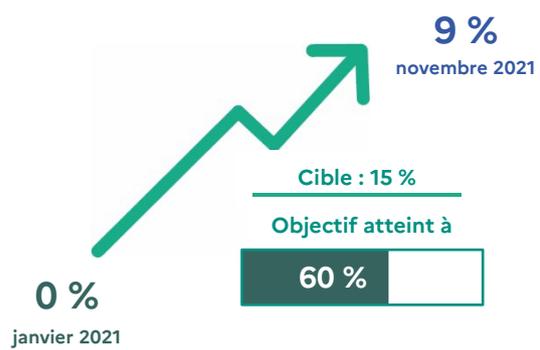
SIMPLIFIER L'ACCÈS À L'AIDE JURIDICTIONNELLE

L'aide juridictionnelle est une aide de l'État destinée aux personnes, mineures ou majeures, qui disposent de ressources insuffisantes pour prendre en charge les frais d'avocat, de notaire ou de commissaire de justice. Elle peut aussi permettre de prendre en charge les frais d'expert ou de médiateur. En moyenne, chaque année, plus d'un million de personnes aux faibles ressources bénéficient de la prise en charge partielle ou totale de leurs frais de justice.

Initié à l'été 2019, le chantier numérique du système d'informations d'aide juridictionnelle (SIAJ) permet aujourd'hui au justiciable de déposer et de suivre sa demande d'aide juridictionnelle de manière accélérée et simplifiée en ligne. Le délai d'obtention moyen de l'aide juridictionnelle par voie dématérialisée a ainsi été réduit de 48 à 10 jours. Cette réduction des délais facilite l'accès à l'aide juridictionnelle et améliore ainsi l'accès à la justice.

Cette réforme est poursuivie dans le cadre des politiques prioritaires du Gouvernement.

PART DES DEMANDES D'AIDES JURIDICTIONNELLE FORMULÉES PAR VOIE DÉMATERIALISÉE



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)



PROPOSER UNE OFFRE DE LUNETTES, APPAREILS AUDITIFS ET PROTHÈSES DENTAIRES REMBOURSÉE À 100 %

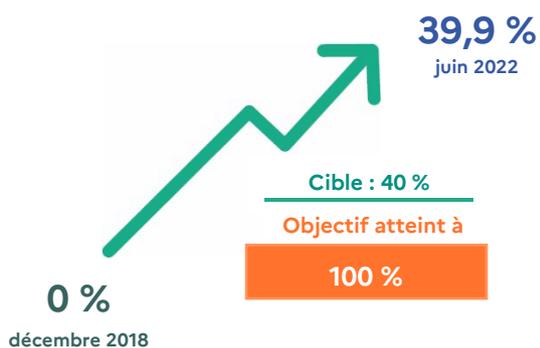
Depuis 2021, le remboursement à 100 % par la sécurité sociale et les complémentaires santé (« reste à charge zéro ») de certaines lunettes, prothèses dentaires et auditives, est une concrétisation forte des engagements du Gouvernement.



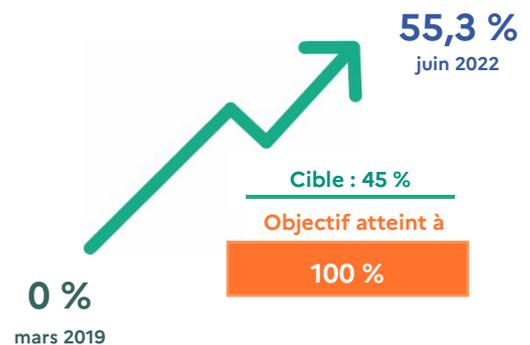
+ 77 % de patients équipés d'une aide auditive entre 2019 et 2021

Pour les soins auditifs et dentaires, la cible fixée par le Gouvernement a été atteinte voire dépassée. La progression est également nette pour les soins optiques. L'objectif : lutter contre le renoncement aux soins et faire reculer les inégalités en matière de santé.

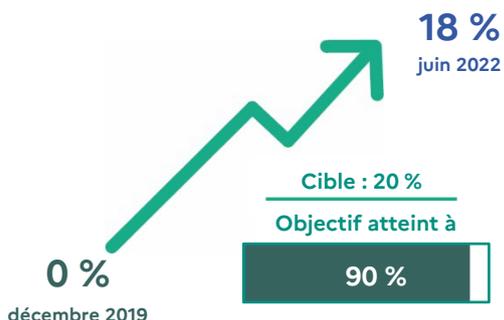
PART DES ÉQUIPEMENTS VENDUS SANS RESTE À CHARGE DANS LE TOTAL DES SOINS AUDITIFS



PART DES ÉQUIPEMENTS VENDUS SANS RESTE À CHARGE DANS LE TOTAL DES SOINS DENTAIRES



PART DES ÉQUIPEMENTS VENDUS SANS RESTE À CHARGE DANS LE TOTAL DES SOINS OPTIQUES



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

DOUBLER LES MAISONS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

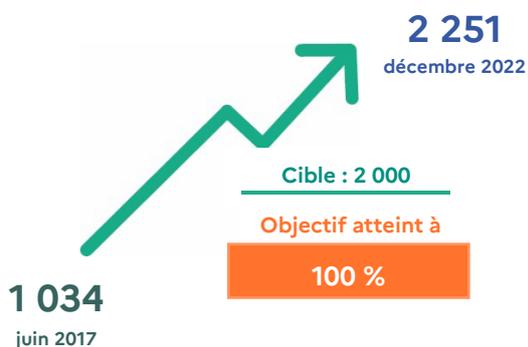


650 000 nouveaux patients suivis par des médecins traitants grâce à l'embauche d'assistants médicaux

Les maisons de santé pluri-professionnelles sont des structures de soins de proximité regroupant des professionnels de santé, autour d'un projet et d'un système d'information partagés. La réforme engagée visait à doubler le nombre de ces structures pour améliorer la qualité et la continuité des soins.

L'objectif relatif aux maisons de santé sur l'ensemble du territoire a été dépassé et participe à la lutte contre les déserts médicaux. L'objectif d'un meilleur accès aux soins pour tous et partout sur le territoire est plus que jamais une priorité et fait l'objet d'une politique prioritaire du Gouvernement.

NOMBRE DE MAISONS DE SANTÉ

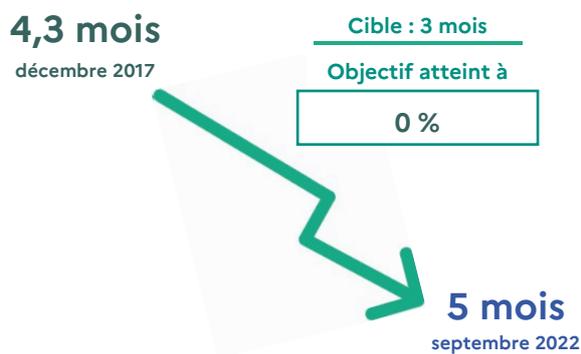


[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'attribution de droits à vie pour les situations de handicap non évolutives est une avancée majeure, concrétisant les travaux du rapport Taquet-Serres en 2019. En septembre 2022, 67 % d'allocations adulte handicapé pour les personnes présentant un taux d'incapacité supérieur à 80 % (AAH-1) ont été accordées à vie. Dans ce cadre, la feuille de route des maisons départementales des personnes handicapées visait notamment à accélérer l'attribution des droits à vie dans tous les territoires. L'objectif : traiter toute demande d'allocation adulte handicapé en moins de trois mois. Un des enjeux de la conférence nationale du handicap qui se tiendra en 2023 sera de déterminer un plan d'action permettant d'atteindre cette cible.

DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT DU DOSSIER DE DEMANDE DE L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ (EN MOIS)



[Voir les résultats complets sur le baromètre](#)

Les principaux engagements du Gouvernement (2017-2022)

Éducation - Jeunesse

- Dédoubler les classes en REP (grande section, CP, CE1)
- Limiter les classes à 24 en grande section, CP, CE1
- Devoirs faits au collège
- Offrir une scolarisation inclusive à tous les enfants handicapés
- Déployer Parcoursup
- Promouvoir l'engagement chez les jeunes

Économie – Emploi

- Aide de France Relance aux entreprises
- Numérisation des petites et moyennes entreprises
- Développer l'apprentissage
- Plan « Un jeune une solution »
- Renforcer les compétences de la nation
- Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique
- Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales

Transition écologique

- Déployer le plan vélo
- Plan de soutien aux petites lignes ferroviaires
- Instaurer des zones à faible émission
- Verdir le parc automobile
- Mettre en œuvre la sortie du plastique à usage unique et lutter contre le gaspillage

Agriculture

- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et accélérer la transition écologique
- Sécuriser le paiement des aides PAC

Sécurité

- Renforcer la sécurité du quotidien
- Lutter contre les stupéfiants
- Lutter contre les violences faites aux femmes
- Lutter contre les atteintes aux principes républicains
- Réduire la mortalité sur les routes

Justice

- Simplifier l'accès à l'aide juridictionnelle
- Lutter contre la récidive par une meilleure insertion professionnelle des condamnés

Santé – Famille – Handicap

- Mieux accompagner les aidants
- Lutter contre les impayés de pensions alimentaires
- Proposer une offre de lunettes, appareils auditifs et prothèses dentaires remboursée à 100 %
- Doubler le nombre de maisons de santé et centres de santé dans les territoires
- Allonger le congé paternité pour un meilleur développement de l'enfant
- Simplifier l'accès aux droits des personnes handicapées

Logement

- Accélérer la rénovation énergétique des logements – MaPrimeRénov'
- Offrir un logement aux sans-abri – Logement d'abord

Services publics - Territoires

- Améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur
- Mettre en place un état civil numérique
- Assurer une bonne couverture en internet fixe et en téléphonie mobile pour tous les Français
- Déployer une offre France services dans tous les territoires
- Redynamiser les cœurs de ville

Culture - Sports

- Déployer le pass Culture
- Apprendre à nager et à circuler à vélo en toute sécurité



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTACTS

—

Service de presse de Matignon

57, rue de Varenne

75007, Paris

☎ 01 42 75 50 78/79

Ministère de la Transformation
et de la Fonction publiques

✉ presse.mtfp@transformation.gouv.fr

☎ 01 53 18 42 68